

**Volet B****Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

06100910

Tribunal de Commerce

13 JUN 2006

CHARLEROI

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/06/2006 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : RESIDENCE ET TECHNIQUE SERVICE en abrégé R & T**Forme juridique : SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE****Siège : 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE RUE SAINT-CHARLES 61****N° d'entreprise : 471.673 683****Objet de l'acte : DEMISSION DE GERANT - DECHARGE - NOMINATION D'UN NOUVEAU GERANT**

Aux termes d'un procès-verbal dressé et clôturé par le Notaire Etienne NOKERMAN de Jumet le 06 juin 2006, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société privée à responsabilité limitée « RESIDENCE ET TECHNIQUE SERVICE », en abrégé « R & T », ayant son siège social à 6061 Montignies-sur-Sambre, rue Saint-Charles, 21, qui a pris à l'unanimité les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION - DEMISSION DU GERANT

Le président fait part à l'assemblée de la démission, à compter de ce jour, de ses fonctions de gérant non statutaire, de Monsieur RINALDI Riccardo Pasquale, né à Manocalzati (Italie) le dix février mil neuf cent cinquante-six (560210-345-60), domicilié à Charleroi, section de Jumet, rue du Souverain, 24.

L'assemblée prend acte de cette démission.

Vote : cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

DEUXIEME RESOLUTION - DECHARGE

L'assemblée, par un vote spécial, donne pleine et entière décharge au gérant, Monsieur RINALDI Riccardo, pour l'exécution de son mandat pendant l'exercice social en cours et qui se termine le trente et un décembre deux mille six

Vote : cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION - NOMINATION D'UN GERANT

En remplacement de Monsieur RINALDI Riccardo, l'assemblée générale appelle aux fonctions de gérant non statutaire, à compter de ce jour, Monsieur HULOT Pascal Claude, né à Charleroi le vingt-neuf novembre mil neuf cent soixante-trois (631129-137-05), domicilié à 83780, Flayosc (France - Var), Place Saint- Martin, 1, ici présent et qui accepte.

Son mandat est gratuit

Le gérant est nommé jusqu'à révocation et peut engager valablement la société sans limitation de sommes.

Vote : cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Signé Etienne NOKERMAN, Notaire

Pour extrait analytique conforme

Déposé en même temps, une expédition de l'acte.